L'actu express des lamottais

Mars 2025

N° 73

Commune de Lamotte-Warfusée

Communauté de Communes du Val de Somme

Mairie de Lamotte-Warfusée
3 rue Ulphy Cottinet
80800 Lamotte-Warfusée
Tél./Fax : 03.22.42.31.50

Mail : mairiedelamottewarfusee@orange.fr

Retrouvez tous les renseignements sur le site Internet de la Commune : **http://www.lamottewarfusee.fr/**

À vos agendas ! Planning de Mars à Mai

Retrouvez le calendrier des animations sur le Site Internet de la Commune

Mars :

Lundi 17 : Coupure d'eau : Dans le cadre de travaux d'aménagement au niveau de l'entreprise AGRI PNEU, la société intervenante devra couper l'alimentation en eau sur une partie de la route nationale entre Agri pneu et le monument aux morts.

Samedi 29 : Opération « une arbre, une naissance » : la Commune renouvelle son animation auprès des familles dont les enfants sont nés en 2024. Ainsi, un arbre au nom de l'enfant sera planté dans le terrain communal en bas de la route nationale. Une invitation sera adressée prochainement pour les familles concernées.

Samedi 29 : Soirée Jeux de société : Organisée par la Médiathèque « Croq'Pages » à partir de 17 h. Plus de renseignements sur le Site croqpages.fr.

Avril :

Mardi 1er : Séance « Bébés Lecteurs » : Plus de renseignements sur le Site Internet de la Commune.

Samedi 5 : Loto des enfants : l'association les « écoliers de lamotte » organise un loto. Rendez-vous à 14 h salle CPI. Plus d' informations : lesecoliersdelamottewarfusee@hotmail.com

Dimanche 6 : Réderie de Printemps : Le Comité des fêtes, l'ASLW et « Les Jardins lamottais » organisent comme chaque année la traditionnelle réderie de printemps. Des tracts seront distribués prochainement dans le village.

Lundi 21 : « La Chasse aux œufs » : À vos paniers ! Le Comité des fêtes propose une chasse aux œufs pour tous les enfants du village. **Rendez-vous à 10 h 30 devant la Mairie.** Un rafraîchissement pour les enfants et les parents clôturera cette manifestation.

Mai :

Jeudi 8 : Commémoration du 8 mai 1945 : Invitation à la cérémonie de la commémoration de la fin de la seconde guerre mondiale. Rendez-vous à 10 h 30 place de la Mairie.

Mardi 13 : Séance « Bébés Lecteurs » : Plus de renseignements sur le Site Internet de la Commune.

L'actu express des lamottais

Incivilités sur la Commune…

Vie citoyenne - Rappel des règles de stationnement

La vie en collectivité nous impose de respecter certaines règles pour garantir la sécurité et le bien-être de tous. C'est le cas en matière de stationnement sur la route nationale et d'autres points (route nationale, rue du 8 mai 1945, rue Adrien Détré et rue d'Aouelle).

La mairie reçoit fréquemment des plaintes concernant le stationnement sur l'axe de la route nationale, en particulier aux abords des commerces et de l'école. Ces pratiques mettent en danger non seulement les automobilistes, mais également les piétons.

Il est inacceptable que les personnes doivent emprunter la route pour accéder à ces lieux, remettant ainsi en question leur sécurité.

Plusieurs zones de stationnement ont été aménagées le long de cet axe. Merci de respecter ces espaces afin de garantir la fluidité de la circulation et, surtout, la sécurité des piétons.

Par ailleurs, l'arrêt de bus situé au niveau de l'école est strictement réservé aux réseaux de transport « trans'80 ».

Notez que de futurs équipements aux abords des commerces vont être installés prochainement.

En ce qui concerne les autres rues, il convient de rappeler que :

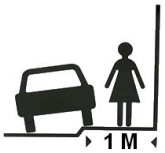

- Le stationnement sur le trottoir est interdit ! Les riverains doivent utiliser leur garage, leur parking ou à défaut, et à titre exceptionnel, laisser au moins un passage pour que les piétons puissent circuler.
- Un conteneur poubelle ne peut rester en permanence sur la voie publique.
- L'écoulement des eaux usées est interdit sur la rue. La Cdc du Val de Somme peut vous aider dans la mise en conformité de votre assainissement.

La gendarmerie est mobilisée sur ce sujet tout comme sur les problématiques de vitesse des véhicules.

Nous comptons sur la coopération de tous les lamottais pour prendre en considération ces recommandations et agir de manière responsable.

Signalement d'actes de malveillance chemin du tour de ville

Depuis plusieurs mois, nous faisons face à des actes de malveillance sur le chemin du tour de Ville.

En effet, des clous sont volontairement déposés sur le chemin. Ils sont plantés dans des petits morceaux de planche et répartis sur la voie. Périodiquement, ils sont retrouvés sur le chemin. Cela a eu de conséquences inadmissibles et a mis en danger les personnes : un véhicule a été dégradé, une joggeuse blessée…

Pour mémoire, le chemin du tour de ville est un espace libre d'accès.

C'est un chemin rural entretenu par la Commune.

Souvent, les habitants aiment s'y promener en compagnie de leur animaux, leurs enfants, sans compter que le centre équestre l'utilise régulièrement. Il fait également partie du parcours sportif de la Commune. Il a déjà été signalé que certains riverains insultent et menacent les passants.

Au regard de la gravité des faits, la Commune a déposé une plainte. Une enquête est en cours. Sachez que le responsable s'expose à des poursuites pénales.

Nous demandons donc aux lamottais d'être extrêmement prudents lors de leur passage sur ce chemin.

Si vous avez informé ou si vous constatez des faits, nous vous invitons à le signaler sans délais auprès des services de la Gendarmerie de Corbie.

S'agissant d'actions mettant en danger volontairement les personnes, nous conseillons à toutes les victimes de déposer une plainte le plus rapidement possible.